

Liste par pays¹

Vaccination contre la fièvre jaune ; prescriptions et recommandations ; et situation du paludisme

Introduction

Les informations données pour chaque pays comprennent les exigences officielles en matière de vaccination contre la fièvre jaune, les recommandations de l'OMS aux voyageurs concernant la vaccination contre la fièvre jaune et des précisions sur la situation du paludisme et les mesures de prévention recommandées.^{2,3}

Fièvre jaune

Le risque de transmission de la fièvre jaune dépend de la présence du virus dans le pays chez l'homme, le moustique ou d'autres animaux. L'OMS détermine les zones où « il existe un risque de transmission de la fièvre jaune » d'après les critères suivants : la fièvre jaune y est ou y a été signalée et il existe des vecteurs et des réservoirs animaux.

Vaccination contre la fièvre jaune

La vaccination antiamarile est pratiquée dans un double but :

- 1) Pour éviter la propagation internationale de la maladie *en protégeant les pays* contre le risque d'importation ou de propagation du virus de la fièvre jaune. Dans ce cas, les pays concernés exigent la vaccination.

Les pays qui exigent une preuve de vaccination² sont ceux où la maladie peut sévir ou non et où le moustique vecteur et les primates non humains hôtes potentiels du virus de la fièvre jaune sont présents. Par conséquent, toute importation du virus par un voyageur contaminé peut entraîner à la fois sa propagation et son installation et un risque d'infection permanent pour la population humaine. Une preuve de vaccination est souvent exigée des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune (parfois même des voyageurs qui n'ont fait qu'y transiter). Certains pays exigent une preuve de vaccination de tous les voyageurs. La période de validité du certificat international de vaccination contre la fièvre jaune est de dix ans à compter du dixième jour qui suit la vaccination. Les pays qui exigent la vaccination antiamarile pour entrer sur leur territoire imposent cette condition en vertu du Règlement sanitaire international. Les conditions exigées par les pays peuvent changer à tout moment. On trouvera les toutes dernières informations sur le site www.who.int/ith. La liste par pays présentée ici a été établie d'après les renseignements fournis par les pays sur les prescriptions en matière de vaccination antiamarile.

Les voyageurs en possession d'un certificat d'exemption de vaccination antiamarile signé par un médecin autorisé ou un agent de santé agréé peuvent néanmoins être autorisés à entrer sur le territoire mais être mis sous quarantaine pendant un

¹ Dans la présente publication, le terme « pays » désigne les pays, territoires et zones.

² On notera que la vaccination exigée des enfants de plus de 6 mois par certains pays est contraire aux conseils de l'OMS (voir le chapitre 6). Les voyageurs doivent toutefois savoir qu'elle conditionne l'entrée dans les pays concernés.

³ L'OMS publie ces prescriptions à titre d'information seulement ; la présente publication ne constitue pas une approbation desdites prescriptions ni une confirmation qu'elles sont conformes aux dispositions du RSI (2005).

maximum de six jours à compter de la date de la dernière exposition possible à l'infection, être placés sous surveillance ou être tenus de signaler une fièvre ou d'autres symptômes à l'autorité compétente. Ces voyageurs doivent recevoir des informations sur les moyens de se protéger contre les vecteurs de la fièvre jaune.

2) *Pour protéger les voyageurs* qui risquent d'être exposés à l'infection amarile. Comme la fièvre jaune est souvent fatale pour les personnes qui n'ont pas été vaccinées, la vaccination est recommandée à tous les voyageurs (à quelques exceptions près – voir le chapitre 6) qui se rendent dans des zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Il convient d'évaluer le risque individuel d'après la durée du voyage, les activités prévues, le risque d'exposition, les antécédents médicaux, l'âge et le statut vaccinal.

Le fait qu'un pays n'exige pas la vaccination ne signifie pas qu'il n'y a aucun risque de transmission de la fièvre jaune.

On trouvera à l'annexe 1 une liste récapitulative des pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune dans l'ensemble ou dans certaines parties de leur territoire ainsi qu'une liste des pays qui exigent une preuve de vaccination anti-amarile pour entrer sur leur territoire.

Autres maladies

Choléra. Aucun pays ne déclare exiger de certificat de vaccination contre le choléra comme condition d'entrée. On trouvera au chapitre 6 des informations sur la vaccination anticholérique de circonstance.

Variolle. Depuis que l'éradication mondiale de la variolle a été certifiée en 1980, l'OMS ne recommande plus la vaccination antivariolique aux voyageurs.

Autres maladies infectieuses. On trouvera au chapitre 5 des informations sur les principales maladies infectieuses qui menacent les voyageurs, sur leur répartition géographique et sur les précautions qui s'imposent. Le chapitre 6 renseigne sur les maladies à prévention vaccinale.

Paludisme

Des informations générales sur la maladie et sa répartition géographique ainsi que des précisions sur les mesures préventives sont données au chapitre 7. Les mesures de protection contre les piqûres de moustiques sont décrites au chapitre 3. On trouvera dans la présente section des informations détaillées pour chaque pays et, pour tous les pays où il existe des zones impaludées, des indications épidémiologiques (distribution géographique et saisonnière, altitude, espèce prédominante, résistance), ainsi que les mesures de prévention recommandées. Les mesures préventives recommandées pour chaque pays sont déterminées sur la base des facteurs suivants : le risque de contracter le paludisme, les espèces de parasite rencontrées dans la zone, l'importance et la propagation de la pharmacorésistance signalée dans le pays, et le risque éventuel d'effets secondaires graves résultant de l'utilisation des différents médicaments à titre prophylactique. Dans les endroits où sévit le paludisme à *Plasmodium falciparum* et à *P. vivax*, la prévention du paludisme à *P. falciparum* est prioritaire.

Les chiffres I, II, III et IV indiquent les différents types de prévention présentés dans le tableau ci-dessous.

Type de pays	Risque de paludisme	Type de prévention
Type I	Risque très limité de transmission du paludisme	Prévention des piqûres de moustiques seulement
Type II	Risque de paludisme à <i>P. vivax</i> seulement ; ou paludisme à <i>P. falciparum</i> parfaitement sensible à la chloroquine	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie par la chloroquine
Type III	Risque de transmission du paludisme à <i>P. vivax</i> et à <i>P. falciparum</i> , conjugué à l'émergence d'une résistance à la chloroquine	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie par l'association chloroquine-proguanil
Type IV	1) Risque élevé de paludisme à <i>P. falciparum</i> , conjugué à une pharmacorésistance constatée ; ou 2) Risque modéré à faible de paludisme à <i>P. falciparum</i> , conjugué à une pharmacorésistance importante constatée ¹	Prévention des piqûres de moustiques et chimioprophylaxie au choix : méfloquine, doxycycline ou association atovaquone-proguanil (choisir le médicament selon le type de pharmacorésistance constatée)

¹ Les personnes qui se rendent dans des zones rurales où sévit une forme de paludisme polypharmacorésistante et où le risque d'infection à *P. falciparum* est très faible peuvent associer un traitement de réserve d'urgence à la prévention des piqûres de moustiques.

AÇORES voir PORTUGAL

AFGHANISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû à *P. falciparum* et à *P. vivax* – existe de mai à fin novembre au-dessous de 2000 m. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

AFRIQUE DU SUD

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans les zones de basse altitude de la province de Mpumalanga (y compris le parc national Kruger), de la province du Nord et du nord-est du KwaZulu-Natal jusqu'à la rivière Tugela, dans le sud. Le risque est le plus grand d'octobre à mai. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

ALBANIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

ALGÉRIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme est limité. De petits foyers de transmission locale (*P. vivax*) ont été signalés dans les 6 wilayas du sud et du sud-est (Adrar, El Oued, Ghardaia, Illizi, Ouargla, Tamanrasset), avec transmission locale isolée de *P. falciparum* dans les 2 wilayas les plus méridionaux, dans les zones de migration à travers le Sahara. Un cas d'acquisition locale a été signalé en 2006.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

ALLEMAGNE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ANDORRE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ANGOLA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

ANGUILLA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

ANTIGUA-ET-BARBUDA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

ANTILLES NÉERLANDAISES (BONAIRE, CURAÇAO, SABA, ST-EUSTACHE, ST-MARTIN)

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

ARABIE SAOUDITE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans la plus grande partie de la Région du sud-ouest (sauf dans les zones de haute altitude de la province d'Asir). Il n'y a aucun risque à La Mecque et à Médine. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

ARGENTINE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui. La vaccination antiamarile est recommandée à tous les voyageurs âgés d'au moins 9 mois qui se rendent dans les zones forestières du nord et du nord-est de l'Argentine, y compris les chutes d'Iguaçu et toutes les zones qui bordent le Brésil et le Paraguay. Ces zones comprennent tous les départements des provinces de Misiones et de Formosa ; le département de Bermejo dans la province de Chaco ; les départements de Berón de Astrada, Capital, General Alvear, General Paz, Ituzaingó, Itatí, Paso de los Libres, San Cosme, San Miguel, San Martín et Santo Tomé dans la province de Corrientes ; les départements de Valle Grande, Ledesma, Santa Bárbara et San Pedro dans la province de Jujuy ; et les départements de General José de San Martín, Oran, Rivadavia et Anta dans la province de Salta.

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est très faible et limité aux zones rurales le long des frontières avec la Bolivie (plaines des provinces de Jujuy et de Salta) et avec le Paraguay (plaines des provinces de Corrientes et de Misiones).

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

ARMÉNIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est focalisé de juin à fin octobre dans certains villages de la vallée d'Ararat, surtout dans le district de Masis. Il n'y a aucun risque dans les zones touristiques. Aucun cas autochtone signalé depuis 2006.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

AUSTRALIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an arrivant en Australie dans les 6 jours suivant un séjour d'au moins une journée et une nuit dans un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, d'après la liste du *Relevé épidémiologique hebdomadaire*.

Vaccination antiamarile recommandée : non

AUTRICHE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

AZERBAÏDJAN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est limité de juin à fin octobre dans les plaines, principalement dans la zone située entre les rivières Koura et Araxe.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

BAHAMAS

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : la transmission locale sporadique de *P. falciparum* a été signalée ces dernières années sur l'île de Great Exuma seulement, suite à l'importation internationale de parasites. Il n'y a aucun risque sur les autres îles.

Prévention recommandée à Great Exuma : **I**

BAHREÏN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

BANGLADESH

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans tout le pays, sauf à Dhaka. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

BARBADE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

BÉLARUS

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BELGIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BELIZE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe dans tous les districts mais varie d'une région à l'autre. Le risque est le plus grand dans les districts de Toledo et Stan Creek ; modéré à Cayo ; et faible dans les districts de Belize, Corozal et Orange Walk. On ne signale pas de souches de *P. falciparum* résistantes.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

BÉNIN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

BERMUDES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BHOUTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans la zone sud qui englobe cinq districts : Chhukha, Samchi, Samdrup Jongkhar, Geylegphug et Shemgang. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

BIRMANIE voir MYANMAR

BOLIVIE (ÉTAT PLURINATIONAL DE)

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui. Recommandée aux voyageurs se rendant dans des régions à risque telles que la province de Beni, les départements de Cochabamba et Santa Cruz, et la partie subtropicale de la province de La Paz. Cela ne concerne pas les villes de La Paz et Sucre.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (89 %) – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2500 m. Le paludisme à *P. falciparum* est présent à Santa Cruz et dans les départements septentrionaux de Beni et Pando, surtout dans les localités de Guayaramerín, Itinez et Riberalta. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II** ; à Beni, Pando et Santa Cruz : **IV**.

BOSNIE-HERZÉGOVINE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BOTSWANA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ou ayant traversé ces pays.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à mai/juin dans les zones septentrionales du pays : districts/sous-districts de Boteti, Chobe, Ngamiland, Okavango, Tutume. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

BRÉSIL

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui – aux voyageurs âgés de plus de 9 mois qui se rendent dans les zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, y compris l'intégralité des États d'Acre, Amapá, Amazonas, Distrito Federal (y compris la capitale, Brasília), Goiás, Maranhão, Mato Grosso, Mato Grosso do Sul, Minas Gerais, Pará, Rondônia, Roraima et Tocantins, et les zones désignées des États suivants : nord-ouest et ouest de Bahia, centre et ouest de Paraná, sud-ouest de Piauí, nord-ouest et centre-ouest de Rio Grande do Sul, extrême-ouest de Santa Catarina, nord et ouest de São Paulo. La vaccination est recommandée aux voyageurs se rendant aux chutes d'Iguaçu. Elle n'est pas recommandée aux voyageurs se rendant dans les villes côtières suivantes : Rio de Janeiro, São Paulo, Salvador, Recife et Fortaleza.

Paludisme : dans les États situés hors de la « région amazonienne légale », le risque de transmission du paludisme est négligeable ou nul. Le risque de paludisme à *P. vivax* (80 %) et à *P. falciparum* (19 %) est présent dans la plupart des zones forestières au-dessous de 900 m dans les neuf États de la « région amazonienne légale » (Acre, Amapá, Amazonas, Maranhão (partie occidentale), Mato Grosso (partie septentrionale), Pará (sauf la ville de Belém), Rondônia, Roraima et Tocantins (partie occidentale)). L'intensité de la transmission varie d'une municipalité à l'autre, mais elle est plus élevée dans la jungle, notamment dans les zones de production minière et de colonisation rurale créées depuis moins de 5 ans, ainsi que dans certaines zones urbaines situées à la périphérie de Manaus, Pôrto Velho et Cruzeiro do Sul. Le paludisme sévit aussi à la périphérie de grandes villes comme Boa Vista, Macapá, Marabá, Rio Branco et Santarém. Polypharmacorésistance de *P. falciparum* signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

BRUNEI DARUSSALAM

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ou ayant traversé au cours des 6 jours précédents des zones qui présentent, en partie ou en totalité, un risque de transmission de la maladie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

BULGARIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

BURKINA FASO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

BURUNDI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

CAÏMANES, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CAMBODGE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, sauf à Phnom-Penh et aux alentours de Tonle Sap. Risque limité dans la zone touristique d'Angkor Vat. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance à la méfloquine et tolérance de l'artésunate signalées dans les provinces du sud-ouest.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

CAMEROUN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

CANADA

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CANARIES, ÎLES voir ESPAGNE

CAP-VERT

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe d'août à fin novembre dans l'île de São Tiago.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

CHILI

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CHINE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – y compris à *P. falciparum* – existe dans les provinces de Hainan et Yunnan. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Risque limité de paludisme à *P. vivax* dans les provinces du sud et dans quelques provinces du centre, notamment Anhui, Henan, Hubei, Ghuizhou et Jiangsu. Le risque peut être plus élevé dans les zones de flambées localisées. Il n'y a pas de risque de paludisme dans les zones urbaines.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II** ; à Hainan et Yunnan : **IV**

CHINE, RAS DE HONG KONG

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CHINE, RAS DE MACAO

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CHRISTMAS, ÎLE

(océan Indien)

Fièvre jaune

Mêmes exigences que pour l'Australie.

Vaccination antiamarile recommandée : non

CHYPRE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

COLOMBIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui. Recommandée aux voyageurs qui se rendent dans les zones suivantes, considérées comme présentant un risque de fièvre jaune : moyenne vallée du Magdalena, contreforts est et ouest de la Cordillère orientale, de la frontière équatorienne à celle du Venezuela, Chocoano et Antioqueño, Urabá, contreforts de la Sierra Nevada de Santa Narta, plaines orientales (Orénoque et Amazonie).

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. vivax* (72 %) et à *P. falciparum* (27 %) – est élevé toute l'année en milieu rural et dans les zones de jungle au-dessous de 1600 m, en particulier dans les municipalités des régions d'Amazonia, Orinoquía, Pacífico et Urabá-Bajo Cauca. L'intensité de la transmission varie d'un département à l'autre, le risque étant le plus élevé à Antioquia, Arauca, Chocó, Córdoba, Guaviare, Meta, Nariño, Putumayo, Valle del Cauca et Vichada. On signale des souches de *P. falciparum* résistantes à la chloroquine dans les régions d'Amazonia, Pacífico et Urabá-Bajo Cauca. Résistance à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **III** ; dans les régions d'Amazonia, Pacífico et Urabá-Bajo Cauca : **IV**

COMORES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

CONGO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

COOK, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CORÉE, RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe dans certaines zones méridionales.

Prévention recommandée : **I**

COSTA RICA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Aucun certificat n'est exigé pour les voyageurs de moins de 9 mois et de plus de 60 ans, les femmes enceintes ou allaitantes, les sujets immunodéprimés, souffrant d'une

infection à VIH asymptomatique, d'un trouble du thymus ou ayant un antécédent de réactions indésirables associées au vaccin antiamaril ou d'allergie aux œufs ou à la gélatine.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – presque exclusivement dû à *P. vivax* – existe toute l'année dans la province de Limón, le risque étant le plus grand dans le canton de Matina, suivi de ceux de Guacimo, Limón et Talamanca. Le risque est négligeable ou nul dans les autres cantons du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

CÔTE D'IVOIRE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

CROATIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

CUBA

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

DANEMARK

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

DJIBOUTI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

DOMINIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

ÉGYPTE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les pays et zones suivants sont considérés comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune.

Afrique : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan (au sud du 15^e degré de latitude N), Tchad, Togo, Zambie.

Amériques : Belize, Bolivie, Brésil, Colombie, Costa Rica, Équateur, Guyana, Guyane française, Panama, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela.

Les passagers aériens en transit venant de ces pays ou zones sans être munis d'un certificat seront gardés dans l'enceinte de l'aéroport jusqu'à ce qu'ils continuent leur voyage.

Tous les voyageurs venant du Soudan doivent être munis soit d'un certificat de vaccination, soit d'un certificat de résidence délivré par un bureau officiel soudanais et attestant qu'au cours des 6 jours précédents ils ne sont pas allés dans la partie du Soudan située au sud du 15^e degré de latitude N.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* et à *P. vivax* peut exister de juin à fin octobre dans le gouvernorat du Fayoum (aucun cas autochtone signalé depuis 1998).

Prévention recommandée : **aucune**

EL SALVADOR

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un très faible risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe dans les zones rurales à forte immigration en provenance du Guatemala. Des cas sporadiques de paludisme à *P. vivax* sont signalés dans d'autres parties du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

ÉMIRATS ARABES UNIS

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ÉQUATEUR

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Un certificat de vaccination est exigé des ressortissants et des résidents d'Equateur se rendant dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui. Recommandée aux voyageurs qui se rendent dans les provinces du bassin amazonien (Orellana, Morona, Napo, Pastaza, Sucumbíos et Zamora) et dans d'autres zones de la partie orientale des Andes. Il n'y a pas de risque de transmission de la fièvre jaune dans les villes de Guayaquil et Quito ni sur les îles Galapagos.

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. vivax* (88 %) et à *P. falciparum* (12 %) – existe toute l'année au-dessous de 1500 m, le risque de transmission étant modéré dans les provinces côtières. Il n'y a aucun risque à Guayaquil, à Quito et dans les villes de la région inter-andine. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

ÉRYTHRÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2200 m. Il n'y a aucun risque à Asmara. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

ESPAGNE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ESTONIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ÉTHIOPIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Il n'y a aucun risque à Addis-Abeba.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

EX-RÉPUBLIQUE YOUGOSLAVE DE MACÉDOINE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

FALKLANDS (MALVINAS), ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

FÉDÉRATION DE RUSSIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister dans les zones de forte immigration en provenance des pays du sud de la Communauté des États indépendants.

Prévention recommandée : **aucune**

FÉROÉ, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

FIDJI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an arrivant à Fidji dans les 10 jours suivant un séjour d'au moins une journée et une nuit dans des pays où il y a un risque de fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

FINLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

FRANCE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GABON

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

GALAPAGOS, ÎLES voir ÉQUATEUR

GAMBIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

GÉORGIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – est focalisé de juillet à octobre dans la partie sud-est du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

GHANA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

GIBRALTAR

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GRÈCE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GRENADE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

GROENLAND

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GUADELOUPE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

GUAM

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

GUATEMALA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année au-dessous de 1500 m. Il y a un risque modéré à élevé dans les départements d'Alta Verapaz, Baja Verapaz, Escuintla, Izabal, Petén, Quiché (Ixcan) et Retalhuleu.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

GUINÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

GUINÉE-BISSAU

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune et des pays suivants :

Afrique : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cap-Vert, Congo, Côte d'Ivoire, Djibouti, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Madagascar, Mali, Mauritanie, Mozambique, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Tchad, Togo, Zambie.

Amériques : Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Panama, Pérou, Suriname, Venezuela.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

GUINÉE ÉQUATORIALE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

GUYANA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, à l'exception de la Trinité-et-Tobago, du Paraguay et de l'Argentine. Un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est également requis des voyageurs en provenance du Belize.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. falciparum* (50 %) et à *P. vivax* (50 %) – est élevé toute l'année dans l'ensemble de l'arrière-pays. Le risque est élevé dans les régions 1, 7, 8 et 9 ; modéré dans les régions 2 et 10 ; et très faible dans les régions 3, 4, 5 et 6. Des cas sporadiques de paludisme ont été signalés dans la région côtière densément peuplée. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

GUYANE FRANÇAISE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. falciparum* (45 %) et à *P. vivax* (55 %) – est élevé toute l'année dans neuf municipalités du territoire bornant le Brésil (vallée de

l'Oyapock) et le Suriname (vallée du Maroni). Dans les 13 autres municipalités, le risque de transmission est faible ou négligeable. Polypharmacorésistance de *P. falciparum* signalée dans les zones de forte immigration en provenance du Brésil.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

HAÏTI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, y compris dans les zones côtières et frontalières. Le risque est considéré comme très faible dans les principales zones urbaines de Port-au-Prince. On ne signale pas de résistance de *P. falciparum* à la chloroquine.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

HONDURAS

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, à l'exception du Panama, pour lequel elle est recommandée seulement.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – est élevé dans les départements de Colón, Gracias a Dios et Islas de la Bahía, et modéré à Atlántida et Olancho. Le risque de transmission de *P. falciparum* est élevé à Colón, Comayaga et Gracias a Dios, et modéré à Atlántida et Olancho.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

HONG KONG (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE) voir CHINE, RAS DE HONG KONG

HONGRIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

INDE

Fièvre jaune

Condition exigée : toute personne (à l'exception des enfants de moins de 6 mois) arrivant par voie aérienne ou maritime sans être munie d'un certificat est isolée pendant 6 jours au maximum i) si elle a quitté une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 6 jours avant son arrivée, ii) si elle est passée en transit dans une telle zone (sauf, sous réserve de l'accord du médecin de l'aéroport, les passagers et

membres de l'équipage qui, pendant toute la durée de leur transit dans un aéroport situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, sont demeurés dans les bâtiments de l'aéroport), iii) si elle est arrivée sur un navire ayant quitté ou touché un port situé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune moins de 30 jours avant son arrivée en Inde, sauf si ce navire a été désinsectisé conformément à la procédure établie par l'OMS, ou iv) si elle est arrivée dans un avion qui, s'étant trouvé dans une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, n'a pas été désinsectisé conformément aux dispositions de la Réglementation de l'Inde pour la Navigation aérienne (Santé publique) de 1954, ou aux dispositions recommandées par l'OMS. Les pays et zones suivants sont considérés comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune :

Afrique : Angola, Bénin, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Congo, Côte d'Ivoire, Éthiopie, Gabon, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée-Bissau, Guinée équatoriale, Kenya, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Ouganda, République centrafricaine, République démocratique du Congo, République-Unie de Tanzanie, Rwanda, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Sierra Leone, Somalie, Soudan, Tchad, Togo, Zambie.

Amériques : Bolivie, Brésil, Colombie, Équateur, Guyana, Guyane française, Panama, Pérou, Suriname, Trinité-et-Tobago, Venezuela.

Note : Lorsqu'un cas de fièvre jaune est signalé dans un pays autre que ceux mentionnés ci-dessus, ce pays est considéré par le Gouvernement de l'Inde comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune et il est ajouté à cette liste.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m, avec au total 40 % à 50 % des cas dus à *P. falciparum*, les autres étant dus à *P. vivax*. Il n'y a aucune transmission dans certaines parties des États de Himachal Pradesh, Jammu et Cachemire, et Sikkim. Le risque de paludisme à *P. falciparum* et de pharmacorésistance est relativement plus grand dans les États du nord-est, sur les îles d'Andaman et de Nicobar, dans les États de Chhattisgarh, de Goa, du Gujarat, du Jharkhand, du Karnataka (à l'exception de la ville de Bangalore), du Madhya Pradesh, du Maharashtra (à l'exception des villes de Mumbai, Nagpur, Nasik et Pune), de l'Orissa et du Bengale occidental (à l'exception de la ville de Calcutta). Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **III** ; dans les zones à haut risque énumérées : **IV**

INDONÉSIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans toutes les zones des cinq provinces orientales de Papouasie, de Papouasie occidentale, des Moluques, des

Moluques du nord et du Nusa Tenggara oriental. Dans les autres parties du pays, il y a un risque de paludisme dans certains districts, sauf dans la municipalité de Jakarta, les grandes villes et les principales stations touristiques. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

IRAN (RÉPUBLIQUE ISLAMIQUE D')

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme à *P. vivax* et à *P. falciparum* existe de mars à fin novembre dans les zones rurales des provinces de l'Hormozgan, du Kerman (zone tropicale) et dans la partie méridionale du Sistan-Baluchistan. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

IRAQ

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de mai à fin novembre principalement dans des régions du nord au-dessous de 1500 m (provinces de Duhok, Erbil et Sulaimaniya).

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

IRLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ISLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ISRAËL

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ITALIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

JAMAHIRIYA ARABE LIBYENNE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

JAMAÏQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque très limité de paludisme à *P. falciparum* peut exister dans la paroisse de Kingston St Andrew.

Prévention recommandée dans les zones à risque : I

JAPON

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

JORDANIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

KAZAKHSTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

KENYA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Pour tous les voyageurs à partir de 9 mois. Le risque de transmission est plus faible dans les villes de Nairobi et de Mombasa que dans les zones rurales.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il y a normalement peu de risque dans la ville de Nairobi et sur les hauts plateaux (au-dessus de 2500 m) des provinces suivantes : Centrale, Nyanza, Occidentale, Orientale et Vallée du Rift. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

KIRGHIZISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre dans certaines parties méridionales et occidentales du pays, principalement aux frontières de l'Ouzbékistan et du Tadjikistan – régions de Batken, Jalal-Abad et Osh – et à la périphérie de Bishkek.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

KIRIBATI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

KOWEÏT

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

LESOTHO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

LETTONIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

LIBAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 6 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

LIBÉRIA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

LIECHTENSTEIN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

LITUANIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

LUXEMBOURG

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MACAO (RÉGION ADMINISTRATIVE SPÉCIALE DE CHINE) voir CHINE, RAS DE MACAO

MADAGASCAR

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, les zones côtières étant les plus exposées. Résistance à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

MADÈRE, ÎLES voir PORTUGAL

MALAWI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

MALAISIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an ayant quitté depuis moins de 6 jours un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme n'existe que dans des foyers limités au fond de l'arrière-pays. Les zones urbaines et côtières sont exemptes de paludisme. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée (voir page 156).

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

MALDIVES

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MALI

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui, à tous les voyageurs de plus de 9 mois se rendant dans le sud du Sahara.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

MALTE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les enfants âgés de moins de 9 mois en provenance de zones où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune peuvent être isolés ou placés sous surveillance si cela se justifie du point de vue épidémiologique.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MARIANNES DU NORD, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MAROC

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à octobre dans certaines zones rurales de la province de Chefchaouen (aucun cas autochtone signalé depuis 2005).

Prévention recommandée : **aucune**

MARSHALL, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MARTINIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MAURICE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MAURITANIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui, à tous les voyageurs de plus de 9 mois se rendant dans le sud du Sahara.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, à l'exception des régions septentrionales de Dakhlet-Nouadhibou et Tiris-Zemour. À Adrar et Inchiri, il y a un risque de paludisme pendant la saison des pluies (de juillet à fin octobre). Résistance à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

MAYOTTE (COLLECTIVITÉ TERRITORIALE FRANÇAISE)

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

MEXIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – existe toute l'année dans certaines zones rurales peu visitées par les touristes. Le risque est élevé dans certaines localités des États de Chiapas et d'Oaxaca ; modéré dans les États de Chihuahua, Durango, Sinaloa et Tabasco ; et faible dans les États de Jalisco, Nayarit, Quintana Roo et Sonora.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

MICRONÉSIE (ÉTATS FÉDÉRÉS DE)

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MONACO

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MONGOLIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MONTÉNÉGRO

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

MONTSERRAT

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

MOZAMBIQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

MYANMAR (anciennement BIRMANIE)

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les nationaux et résidents du Myanmar quittant ce pays pour une zone où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune doivent détenir un certificat de vaccination.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année au-dessous de 1000 m, sauf dans les principales zones urbaines de Yangon et Mandalay. Le risque est le plus grand dans les zones rurales reculées des régions de collines boisées. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance à la méfloquine signalée dans l'État de Kayin et dans la partie orientale de l'État de Shan. Baisse de la sensibilité de *P. vivax* à la chloroquine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée (voir page 156).

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

NAMIBIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Les pays ou parties de pays compris dans les zones d'endémie d'Afrique et d'Amérique du Sud sont considérés comme présentant un risque de transmission de la fièvre jaune. Le certificat n'est pas exigé des passagers des lignes aériennes régulières qui ont commencé leur voyage en dehors des pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune mais qui sont passés en transit par ces pays, à condition qu'ils n'aient pas quitté l'aéroport d'escale ou la ville attenante. Tous les passagers qui ont commencé leur voyage dans un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ou qui sont passés en transit par un pays dans ce cas doivent être munis d'un certificat lorsqu'ils ne voyagent pas à bord d'un avion de ligne régulière. Le certificat n'est pas exigé des enfants âgés de moins d'un an, mais ils pourront être soumis à une surveillance.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à juin dans les régions suivantes : Ohangwena, Omaheke, Omusati, Oshana, Oshikoto et Otjozondjupa. Le risque est présent toute l'année le long du fleuve Kunene et dans les régions de Caprivi et de Kavango. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

NAURU

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

NÉPAL

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe toute l'année dans les zones rurales des 20 districts du Teraï situés le long de la frontière avec l'Inde, avec des flambées occasionnelles de paludisme à *P. falciparum* de juillet à octobre. La transmission saisonnière de *P. vivax* a lieu dans 45 districts de l'intérieur du Teraï et de la zone de collines. Résistance de *P. falciparum* résistantes à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **III**

NICARAGUA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* (92 %) – existe toute l'année dans un certain nombre de municipalités. Celles où il est modéré à élevé sont pour la plupart situées dans les départements de Chinandega, Managua, Matagalpa, León et dans les régions autonomes d'Atlántico Norte et Atlántico Sur. Des cas sont signalés dans d'autres municipalités des départements du centre et de l'ouest, mais le risque y est considéré comme faible ou négligeable. On ne signale pas de résistance de *P. falciparum* à la chloroquine.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

NIGER

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an et recommandé aux voyageurs quittant le Niger.

Vaccination antiamarile recommandée : oui, à tous les voyageurs âgés de plus de 9 mois se rendant dans le sud du Sahara.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

NIGÉRIA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

NIOUÉ

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

NORFOLK, ÎLE voir AUSTRALIE

NORVÈGE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

NOUVELLE-CALÉDONIE ET DÉPENDANCES

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Note. En cas d'épidémie menaçant le territoire, un certificat de vaccination spécifique pourra être exigé.

Vaccination antiamarile recommandée : non

NOUVELLE-ZÉLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

OMAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : la transmission sporadique de *P. falciparum* et *P. vivax* a été signalée jusqu'en 2003, puis de nouveau en 2007 (4 cas de paludisme à *P. vivax* seulement) suite à l'importation internationale du parasite.

Prévention recommandée : **aucune**

OUGANDA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, y compris dans les villes principales de Fort Portal, Jinja, Kampala, Mbale et Kigezi. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

OUZBÉKISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : des cas sporadiques de paludisme autochtone à *P. vivax* sont signalés à certains endroits dans les parties méridionale et orientale du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

PAKISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de toute partie d'un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune, à l'exception des enfants âgés de moins de 6 mois lorsque le certificat de vaccination de leur mère indique qu'elle a été vaccinée avant leur naissance.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. vivax* et à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 2000 m. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

PALAOS

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune ou de pays dont une région quelconque présente un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

PANAMA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui, à tous les voyageurs âgés de plus de 9 mois qui se rendent dans les provinces de Comarca Emberá, Darién, Kuna Yala (anciennement San Blas) et Panama à l'est de la zone du canal de Panama, à l'exception de la zone du canal, de la ville de Panama et des îles San Blas.

Paludisme : un risque de paludisme – à *P. vivax* (97 %) et à *P. falciparum* (3 %) – existe toute l'année dans les provinces situées le long de la côte atlantique et de la frontière avec la Colombie : Bocas del Toro, Colón, Darién, Ngobe Bugle, Panama et Veraguas. Dans la ville de Panama, dans la zone du canal et dans les autres provinces, le risque de transmission est nul ou négligeable. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée dans les provinces de Darién et de San Blas.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II** ; dans les zones d'endémie du nord : **IV**

PAPOUASIE-NOUVELLE-GUINÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

PARAGUAY

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui, à tous les voyageurs âgés de plus de 9 mois.

Paludisme : le risque de paludisme – dû presque exclusivement à *P. vivax* – est modéré dans certaines municipalités des départements d'Alto Paraná, Caaguazú et Canendiyú. Dans les autres départements, le risque de transmission est nul ou négligeable.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

PAYS-BAS

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

PÉROU

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui, recommandée à ceux qui ont l'intention de se rendre dans la jungle à une altitude inférieure à 2300 m. Les voyageurs qui se rendent uniquement dans les villes de Cuzco et Machu Picchu n'ont pas besoin d'être vaccinés.

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. vivax* (85 %) et à *P. falciparum* (15 %) – existe toute l'année dans les zones rurales situées au-dessous de 2000 m. Les 23 districts les plus exposés sont concentrés dans les départements d'Ayacucho, Junín, Loreto, Madre de Dios et San Martín. Quatre-vingt dix-huit pour cent des cas à *P. falciparum* sont enregistrés à Loreto, département situé en Amazonie qui abrite 18 des districts du pays où le risque est le plus grand. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risques : **II** dans les zones à *P. vivax* ; **IV** dans le département de Loreto.

PHILIPPINES

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans les zones au-dessous de 600 m, sauf dans les 22 provinces d'Aklan, Albay, Benguet, Bilaran, Bohol, Camiguin, Capiz, Catanduanes, Cavite, Cebu, Guimaras, Iloilo, Leyte nord, Leyte sud, Marinduque, Masbate, Samar est, Samar nord, Samar ouest, Siquijor, Sorsogon, Surigao del Norte et Manille. On estime qu'il n'y a aucun risque dans les zones urbaines et les plaines. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée dans la province de Palawan (voir page 156).

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

PITCAIRN, ÎLE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

POLOGNE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

POLYNÉSIE FRANÇAISE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

PORTO RICO

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

PORTUGAL

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Cette mesure ne s'applique qu'aux voyageurs arrivant ou se rendant aux Açores et à Madère. Le certificat n'est toutefois pas exigé des voyageurs en transit à Funchal, Porto Santo ou Santa Maria.

Vaccination antiamarile recommandée : non

QATAR

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

RÉPUBLIQUE ARABE SYRIENNE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque très limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – peut exister de mai à fin octobre dans des foyers situés le long de la frontière septentrionale, en particulier dans les zones rurales du gouvernorat d'El Hasaka (aucun cas autochtone signalé depuis 2005).

Prévention recommandée : **aucune**

RÉPUBLIQUE CENTRAFRICAINE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

RÉPUBLIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe surtout dans les zones septentrionales des provinces de Gangwon Do et de Kyunggi Do.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO (anciennement ZAÏRE)

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE POPULAIRE LAO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays, sauf à Vientiane. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

RÉPUBLIQUE DE MOLDOVA

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. falciparum* – existe toute l'année, en particulier dans les provinces occidentales d'Azua, Bahoruco et Dajabón et dans la province de La Altagracia. Le risque dans les autres régions est faible à négligeable. Il n'y a aucune preuve de résistance de *P. falciparum* à un antipaludique quelconque.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II**

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DÉMOCRATIQUE DE CORÉE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque limité de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe dans certaines régions méridionales.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

RÉPUBLIQUE-UNIE DE TANZANIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays au-dessous de 1800 m. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

RÉUNION

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

ROUMANIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

ROYAUME-UNI (avec les îles Anglo-Normandes et l'île de Man)

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

RWANDA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

SAINTE-HÉLÈNE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINTE-LUCIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-KITTS-ET-NEVIS

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-MARIN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-PIERRE-ET-MIQUELON

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAINT-VINCENT-ET-LES-GRENADINES

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SALOMON, ÎLES

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, sauf dans quelques îlots périphériques à l'est et au sud. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

SAMOA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAMOA AMÉRICAINES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SAO TOMÉ-ET-PRINCIPE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

SÉNÉGAL

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays ; le risque est moindre de janvier à fin juin dans les régions du centre-ouest. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

SERBIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SEYCHELLES

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an qui se trouvaient dans un pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune au cours des 6 jours précédents.

Vaccination antiamarile recommandée : non

SIERRA LEONE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

SINGAPOUR

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an qui, au cours des 6 jours précédents, ont séjourné ou sont passés par des pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un cas d'infection humaine à *P. knowlesi* signalé (voir page 156).

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I**

SLOVAQUIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SLOVÉNIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SOMALIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Il est relativement faible et saisonnier dans le nord et plus important dans les parties centrale et méridionale du pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

SOUDAN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune. Un certificat peut être exigé des voyageurs quittant le Soudan.

Vaccination antiamarile recommandée : oui, à tous les voyageurs âgés de plus de 9 mois se rendant dans le sud du Sahara, sauf dans la ville de Khartoum.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Le risque est faible et saisonnier dans le nord. Il est plus grand dans le centre et le sud du pays. Il est très limité sur la côte de la mer Rouge. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

SRI LANKA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : il existe un risque relativement faible de paludisme – à *P. vivax* (88 %) et à *P. falciparum* (12 %) – toute l'année dans tout le pays, sauf dans les districts de Colombo, Galle, Gampaha, Kalutara, Matara et Nuwara Eliya. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **III**

SUÈDE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SUISSE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

SURINAME

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – à *P. falciparum* (48 %) et à *P. vivax* (47 %) – a diminué ces dernières années. Il existe toute l'année dans l'intérieur du pays, au-delà de la région côtière de savane et il atteint un maximum surtout le long de la frontière orientale et dans les régions d'extraction de l'or. Dans la ville de Paramaribo et dans les sept autres districts côtiers, le risque de transmission est faible ou négligeable. On signale une résistance de *P. falciparum* à la chloroquine, à la méfloquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine ainsi qu'une baisse de la sensibilité à la quinine.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

SWAZILAND

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tous les velds de basse altitude (essentiellement Big Bend, Mhlume, Simunye et Tshaneni). Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

TADJIKISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. vivax* – existe de juin à fin octobre, en particulier dans les zones frontières méridionales (région de Khatlon) et dans quelques zones centrales (Douchanbé), occidentales (Gorno-Badakhshan) et septentrionales (région de Leninabad). Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée dans le sud du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **III**

TCHAD

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui, à tous les voyageurs âgés de plus de 9 mois se rendant dans le sud du Sahara.

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

THAÏLANDE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus de 9 mois en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme existe toute l'année dans les zones rurales, particulièrement en forêt et en montagne, dans tout le pays, surtout à proximité des frontières internationales, y compris dans les provinces les plus méridionales. Il n'y a pas de risque dans les villes (comme Bangkok, Chiangmai et Pattaya), sur l'île de Samui et dans les principales stations touristiques de l'île de Phuket. Il y a toutefois un risque dans d'autres zones et îles. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance à la méfloquine et à la quinine signalée dans les zones bordant le Cambodge et le Myanmar. Infection humaine à *P. knowlesi* signalée (voir page 156).

Prévention recommandée dans les zones à risque : **I** ; dans les zones proches des frontières avec le Cambodge et le Myanmar : **IV**

TIMOR-LESTE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année sur tout le territoire. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

TOGO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé de tous les voyageurs âgés de plus d'un an.

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

TOKÉLAOU

Mêmes exigences que pour la Nouvelle-Zélande.
(Territoire non autonome de la Nouvelle-Zélande)

TONGA

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

TRINITÉ-ET-TOBAGO

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : oui, à tous les voyageurs âgés de plus de 9 mois dont l'itinéraire comprend la Trinité. La vaccination n'est pas recommandée à ceux qui ne se rendent qu'à Tobago.

TUNISIE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

TURQUIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de mai à octobre dans la partie sud-est du pays. Il n'y a aucun risque de paludisme dans les principales zones touristiques de l'ouest et du sud-ouest du pays.

Prévention recommandée dans les zones à risque : II

TURKMÉNISTAN

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû exclusivement à *P. vivax* – existe de juin à octobre dans certains villages du sud-est du pays à la frontière avec l'Afghanistan. Aucun cas autochtone signalé depuis 2006.

Prévention recommandée dans les zones à risque : I

TUVALU

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

UKRAINE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

URUGUAY

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

VANUATU

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : un risque faible à modéré de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée. Résistance de *P. vivax* à la chloroquine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

VENEZUELA (RÉPUBLIQUE BOLIVARIENNE DU)

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : oui

Paludisme : le risque de paludisme dû à *P. vivax* (81 %) et à *P. falciparum* (19 %) est modéré à élevé toute l'année dans certaines zones rurales des États d'Amazonas, Bolívar, Delta Amacuro, Monagas et Sucre. Le risque est faible dans les États d'Apure, Anzoátegui, Táchira et Zulia. Le risque de paludisme à *P. falciparum* se limite essentiellement à des municipalités situées dans des zones de jungle des États d'Amazonas (Alto Orinoco, Atabapo, Atures, Autana, Manapiare, Rio Negro) et de Bolívar (Cedeño, Heres, Gran Sabana, Piar, Raúl Leoni, Rocio, Sifontes et Sucre). Résistance de *P. falciparum* à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **II** dans les zones à *P. vivax* ; **IV** dans les zones à *P. falciparum*.

VIET NAM

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe dans tout le pays, sauf les centres urbains, le delta du fleuve Rouge, le delta du Mékong et les plaines côtières du centre du pays. Les zones à haut risque sont les hauts plateaux au-dessous de 1500 m au sud du 18^e degré de latitude N, et notamment les 4 provinces principales de ces hauts plateaux, Dak Lak, Dak Nong, Gia Lai et Kon Tum, ainsi que la province de Binh Phuoc et les parties occidentales des provinces côtières de Quang Tri, Quang Nam, Ninh Thuan et Khanh Hoa. Résistance à la chloroquine, à la sulfadoxine-pyriméthamine et à la méfloquine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**

VIERGES, ÎLES AMÉRICAINES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

VIERGES, ÎLES BRITANNIQUES

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

WAKE, ÎLE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

(Territoire des États-Unis d'Amérique)

YÉMEN

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs âgés de plus d'un an en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année, mais surtout de septembre à fin février, dans tout le pays au-dessous de 2000 m. Il n'y a aucun risque dans la ville de Sanaa. Le risque de paludisme est très limité sur l'île de Socotra. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV** ; sur l'île de Socotra : **I**

ZAÏRE voir RÉPUBLIQUE DÉMOCRATIQUE DU CONGO

ZAMBIE

Fièvre jaune

Condition exigée : non

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe toute l'année dans tout le pays. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée : **IV**

ZIMBABWE

Fièvre jaune

Condition exigée : un certificat de vaccination contre la fièvre jaune est exigé des voyageurs en provenance de pays où il y a un risque de transmission de la fièvre jaune.

Vaccination antiamarile recommandée : non

Paludisme : le risque de paludisme – dû principalement à *P. falciparum* – existe de novembre à fin juin dans les zones au-dessous de 1200 m et toute l'année dans la vallée du Zambèze. A Harare et Bulawayo, le risque est négligeable. Résistance à la chloroquine et à la sulfadoxine-pyriméthamine signalée.

Prévention recommandée dans les zones à risque : **IV**